



# Procès-verbal de séance

## Conseil Municipal du mardi 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, douze novembre à vingt heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le huit décembre 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

### Étaient présents:

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Pascal TAUPIAC, Frédéric ORGUEIL, Nathalie CALMELS.

### Absents excusés :

Flavie PIRON (pouvoir à Christine ROIG), Vanessa VIALETES (pouvoir à Nathalie CALMELS), Bertrand ALEXANDRE, Eve PUJADE.

### Secrétaire de séance :

Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	7	2	9

### ORDRE DU JOUR

#### Délibérations :

1. Approbation du PV de séance du 12/10/2023 et du 14/11/2023
2. Recrutement Agent Technique Polyvalent
3. Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget 2024

#### Points actualités :

1. Plan Communal de Sauvegarde
2. Projet de construction d'un logement locatif et professionnel
3. Bulletin Municipal 2024
4. Vœux 2024
5. Atelier « J'équilibre ma forme »
6. Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle
7. PLU

#### Questions diverses

#### **2023-11-077**

**5.2.3**

#### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 octobre 2023 et 14 novembre 2023.**

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2023 et du 14 novembre 2023 ont été établis et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Monsieur le Maire donne lecture des procès-verbaux, aucune observation n'est émise.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2023
- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2023

#### **N°2023-11-078**

**4.2.5**

#### **Recrutement Agent Technique Polyvalent**

M. le Maire rappelle que le contrat de Christophe DIAZ se termine le 12 décembre 2023.

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été demandé à la secrétaire de se renseigner auprès de Pôle Emploi pour la fin de ce contrat, vu que M. DIAZ était en maladie depuis le 24 octobre 2023.

Réponse de Pôle emploi : le contrat s'arrête à la date prévu, l'arrêt de maladie n'a pas d'impact sur le contrat.

Il avait été décidé de faire un recrutement d'un agent sur un contrat d'accroissement temporaire d'activités, Monsieur le Maire rappelle que M. DEMAJEAN Laurent a été recruté sur ce contrat.

Les élus échangent sur le futur recrutement et sur la passation d'une annonce sur les sites : emploi territorial et pôle emploi.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que le prochain agent recruté ait une expérience en espaces verts ainsi que dans le petit bricolage.

Le Conseil Municipal charge la secrétaire de mairie de faire la déclaration de vacation de poste ainsi que la diffusion d'une annonce pour le poste existant en catégorie C pour un recrutement mi-février 2024.

M. le Maire propose de prolonger le contrat d'accroissement temporaire de M. DEMAJEAN Laurent jusqu'au recrutement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **VALIDE** la passation d'une annonce pour le recrutement d'un agent technique.
- **VALIDE** la prolongation du contrat de M. DEMAJEAN Laurent jusqu'au futur recrutement.

**N°2023-11-079**

**7.1.1**

**Ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget 2024**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre ou opération	Crédits votés au BP 2023	RAR 2022 inscrits au BP 2023	DM votées en 2023	Montant total	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
106- Achat de matériel	1 960,00 €		1 080,00 €	3 040,00 €	760,00 €
119- Travaux s/ Bâtiment communaux	650,00 €			650,00 €	162,50 €
121- Travaux de Voirie	70 300,00 €			70 300,00 €	17 575,00 €
130- Aménagement espaces publics	29 000,00 €	18 634,92 €		29 000,00 €	7 250,00 €
136- Plantations	11 700,00 €	1 453,00 €		11 700,00 €	2 925,00 €
137- Travaux Eglise	205 300,00 €	7 850,00 €		205 300,00 €	51 325,00 €
138- Requalification cimetière	11 000,00 €	1 617,28 €	- 1 080,00 €	9 920,00 €	2 480,00 €
141- Révision PLU	25 150,00 €	14 121,68 €		25 150,00 €	6 287,50 €
142- Aménagement urbanisme	6 000,00 €			6 000,00 €	1 500,00 €
143- Chemins ruraux	10 000,00 €			10 000,00 €	2 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>371 060,00 €</b>			<b>371 060,00 €</b>	<b>92 765,00 €</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **VALIDE** la proposition de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**Point d'Actualités :**

**Plan Communal de Sauvegarde :** Bertrand FOPPA expose l'avancée du dossier. Le village est découpé en 5 ou 6 hameaux, il faut prévoir une personne relais dans chacun des hameaux. Le groupe continue à travailler sur ce dossier notamment sur les risques à répertorier, les personnes travaillant dans le médical...

**Projet de construction d'un logement locatif et professionnel :** Le Conseil Municipal a reçu les infirmières de Sainte-Croix qui sont à la recherche d'un local qui corresponde mieux à leur besoin. A savoir un local de 25 à 30 m<sup>2</sup> comprenant une salle pour les soins avec un point d'eau une pièce de stockage et sanitaire PMR.

Le Conseil Municipal va essayer de l'inclure dans son projet de construction de logement, au cœur du village.

**Bulletin Municipal 2024** : Nathalie CALMELS travaille sur le Bulletin Municipal, les premiers articles commencent à arriver. Nathalie CALMELS va pouvoir commencer la construction du Bulletin Municipal.

**Vœux 2024** : Le choix sur la carte des Vœux est arrêté. Les Vœux du Maire auront lieu le dimanche 21 janvier 2024 à 11h30- Pour le Buffet déjeunatoire, on reprend le même principe que l'an passé. Christine ROIG s'occupe de l'organisation. M. le Maire s'occupe pour la partie animation.

**Atelier « J'équilibre ma forme »** : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande reçu par mail pour mettre en place un atelier « J'équilibre ma forme » dédié aux seniors. La proposition est faite pour 25 séances de 1h30 environ au rythme d'une séance par semaine, par groupe de 10 à 15 personnes. L'atelier est gratuit. Celui-ci aura lieu le mardi après-midi et débutera le 10 septembre 2024 et jusqu'au 15 avril 2025.

**Prime du pouvoir d'achat exceptionnel** : Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer la prime du pouvoir d'achat exceptionnel à son personnel. M. le Maire charge la secrétaire de mairie d'envoyer le projet de délibération au Comité Social Territorial du Centre de Gestion pour une validation lors du passage en commission le 29 février 2024.

**PLU** : M. le Maire expose la rencontre avec Jean-Yves PUYO le lundi 11 décembre 2023. Suite à cette réunion, M. PUYO nous a fait parvenir un devis correspondant à 3 phases : 1-Analyse globale et par secteur, 2- Mise au point des projets urbains et paysagers, 3- retranscription des volontés et des principes dans les OAP. Le Conseil Municipal souhaite conserver le même esprit du lotissement dans les OAP. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le devis de M. PUYO.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.**

**La secrétaire de séance,**

**Nathalie CALMELS**

**Le Maire,**

**Jean-Marc BALARAN**